

DÉCLARATION DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE à compléter lors de TOUS les contrôles internes et à vérifier lors du contrôle externe à partir du 15 avril 20
(non applicable pour la Certification des Fleurs et Plantes d'Ornement)

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU DIRECTEUR/PROPRIÉTAIRE :

SIGNATURE

DATE :

Nous nous engageons à garantir la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et sa préservation tout au long de nos processus de production : depuis avant la plantation jusqu'à la mise en vente du produit. Pour y parvenir, nous:

1. RESPECTONS ET METTONS EN ŒUVRE LA LÉGISLATION APPLICABLE

2. METTONS EN ŒUVRE LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET LA CERTIFICATION D'APRÈS LE SYSTÈME RAISONNÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE GLOBALG.A.P. V4.0.

Tout notre personnel a été formé aux règles de sécurité alimentaire et d'hygiène (voir point de contrôle AF.3.2.2 et 3.2.3) et fait l'objet d'un contrôle rigoureux afin de garantir leur mise en œuvre permanente. La (les) personne(s) suivante(s) sont responsables de la sécurité alimentaire :

PENDANT LA PRODUCTION :

NOM(S) :

FONCTION :

REMPLAÇANT(S) :

autres cas, PENDANT LA RÉCOLTE (POUR LA PRODUCTION VÉGÉTALE) AFIN DE GARANTIR QUE SEULS DES PRODUITS SÛRS SONT RÉCOLTÉS CONFORMÉMENT AU RÉFÉRENTIEL :

NOM(S) :

FONCTION :

REMPLAÇANT(S) :

autres cas, PENDANT LA MANUTENTION DES PRODUITS POUR GARANTIR QUE LES PROCÉDURES DE MISE SUR LE MARCHÉ APPROPRIÉES SONT RESPECTÉES CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL :

NOM(S) :

FONCTION :

REMPLAÇANT(S) :

COORDONNÉES A CONTACTER 24 H/24 EN CAS D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS :

TÉL :

La mise en œuvre de GLOBALG.A.P. est basée sur l'identification des risques et dangers et un bilan des activités d'atténuation de ces risques sera fait chaque année afin de s'assurer que celles-ci sont toujours appropriées, suffisantes et efficaces.